

Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique
Herausgeber: Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique
Band: 3 (1957)
Heft: 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Artikel: SUR LA FONCTION EXPONENTIELLE COMPLEXE
Autor: Poitou, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-33745>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUR LA FONCTION EXPONENTIELLE COMPLEXE

PAR

Georges POITOU, Lille

Il est remarquable que nombre de traités d'analyse, souvent excellents, démontrent avec beaucoup de soin l'existence de la fonction e^x pour x réel, mais délaissent la fonction e^{ix} . La raison en est, sans doute, que l'existence de cette dernière (avec les propriétés qu'on lui connaît) équivaut à l'existence des arguments des nombres complexes, qu'on considère plus ou moins explicitement comme résultant du théorème de la mesure des angles. Il y a là une tradition fâcheuse du point de vue logique, même si le théorème de la mesure des angles a été démontré correctement ¹ à partir d'un système d'axiomes de la géométrie élémentaire, car il est difficilement admissible de faire dépendre de ces axiomes une question d'analyse. Dans la plupart des cas, d'ailleurs, le théorème de la mesure des angles n'est pas correctement démontré, et, pis encore, on n'expose pas, en général, au lycée, les principes de la géométrie de façon rigoureuse; ainsi l'étudiant est-il victime, lors de l'introduction de la fonction e^{ix} , d'une véritable escroquerie. Comme il est juste, la défaillance logique entraîne une difficulté pédagogique: Bien peu d'étudiants pénètrent, à ce niveau, le sens de la formule dite de Moivre.

Il existe dans certains traités de quoi combler cette lacune; par exemple, Whittaker et Watson (*Modern Analysis*, p. 581) s'appuient sur la série exponentielle complexe, Ahlfors (*Complex Analysis*, p. 15) prend pour point de départ l'intégrale

$$\int_0^x \frac{dt}{\sqrt{1-t^2}}.$$

¹ Le traité de BOURBAKI (Livre III Ch. V) échappe à cette critique, son point de vue étant différent.

Je voudrais montrer ici comment on peut donner, au niveau de la première ou de la seconde année d'université, des exposés complets des propriétés de l'exponentielle complexe, par des méthodes très voisines de celles utilisées pour l'exponentielle réelle. Je donnerai l'esquisse de trois exposés indépendants: le premier n'utilise que le calcul différentiel, y compris les propriétés de dérivabilité des fonctions convexes; pour l'exponentielle réelle, il est souvent utilisé dans l'enseignement français depuis quelques années; le second utilise les propriétés les plus simples de l'intégrale, y compris la notion de convergence sur un intervalle infini; le troisième utilise l'intégrale curviligne. Ces exposés pourraient être modifiés de bien des façons que le lecteur apercevra aussitôt; ils n'ont d'ailleurs d'autre prétention que d'attirer l'attention sur une question pédagogique intéressante.

D'une façon générale, appelons *fonction exponentielle* une fonction f définie pour tout nombre réel, à valeurs réelles ou complexes, continue et non constante, vérifiant l'identité

$$f(x + y) = f(x) \cdot f(y) \quad (1)$$

Disons qu'une fonction exponentielle est *réelle* si ses valeurs sont réelles, et *unitaire* (qu'on nous pardonne cette définition!) si ses valeurs sont des nombres complexes de module 1. Il suffit d'étudier ces deux cas, car toute autre fonction exponentielle est manifestement le produit d'une fonction exponentielle réelle et d'une fonction exponentielle unitaire.

On notera C l'ensemble des nombres complexes, R celui des nombres réels, Z celui des entiers, D celui des fractions réelles dont le dénominateur est une puissance de 2, kZ et kD l'ensemble des produits par k des éléments de Z ou de D . On sait que D est partout dense sur R .

PREMIER EXPOSÉ

Théorème 1. — Il existe une et une seule fonction exponentielle réelle f telle que $f(1)$ soit égal à un nombre positif donné $a \neq 1$.

La démonstration de l'unicité de f est facile: une fonction continue sur R est déterminée par ses valeurs sur D ; mais comme

l'identité, déduite de (1), $(f(x))^2 = f(2x)$, entraîne, d'une part, que les valeurs de f sont positives, d'autre part que $f(x)$ est nécessairement la racine carrée positive de $f(2x)$, la fonction f est connue sur D dès qu'elle l'est sur Z ; à cet égard, si n est un entier positif, on a nécessairement $f(n) = a^n$ et $f(-n) = 1/f(n)$; d'où le résultat.

La démonstration de l'existence de f se fait à l'envers; on commence par vérifier que la fonction f définie comme précédemment sur Z possède la propriété (1) et la propriété

$$f(x) \geq 1 \quad \text{pour} \quad x \geq 0 \quad (2)$$

si l'on a supposé, comme on peut le faire, $a > 1$.

Si l'on définit, pour $x \in \frac{1}{2}Z$, $f(x)$ comme la racine carrée positive de $f(2x)$, ceci est cohérent avec la définition de f sur Z d'après la propriété (1), et on voit aussitôt que, sur $\frac{1}{2}Z$, f vérifie encore les propriétés (1) et (2); de même pour $\frac{1}{4}Z, \frac{1}{8}Z, \dots$, c'est-à-dire enfin pour D .

Les relations (1) et (2) prouvent que f est *croissante* sur D ; pour prouver qu'elle est continue, il suffit, d'après (1) de prouver que $f(x)$ tend vers 1 lorsque x , positif, tend vers 0; or, f étant croissante, $f(x)$ a une limite b lorsque x , positif, tend vers 0; et cette limite, étant aussi celle de $f(2x) = (f(x))^2$, vérifie $b = b^2$, donc $b = 1$.

Ainsi f , étant croissante et continue sur D , se prolonge en une fonction sur R qui a les mêmes propriétés — y compris (1) — d'après les résultats élémentaires sur les limites. Cette fonction est notée $x \rightarrow a^x$.

La formule

$$(a^x)^y = a^{xy} \quad (3)$$

résulte de l'unicité, car chaque membre est une fonction exponentielle réelle de y , égale à a^x pour $y = 1$.

Dérivée de l'exponentielle réelle

L'inégalité de la moyenne arithmétique et de la moyenne géométrique, jointe à (1), montre que l'on a

$$a^{\frac{x+y}{2}} \leq \frac{1}{2}(a^x + a^y)$$

d'où l'on déduit, comme l'on sait, que a^x est *convexe*, donc dérivable à droite et à gauche en tout point; en fait, les formules

$$\frac{1}{h}(a^{x+h} - a^x) = a^x \left(\frac{1}{h}(a^h - 1) \right), \quad \frac{1}{-h}(a^{-h} - 1) = a^{-h} \left(\frac{1}{h}(a^h - 1) \right)$$

prouvent que $\frac{1}{h}(a^h - 1)$ a une limite $q(a)$ lorsque h tend vers 0, et que a^x a pour *dérivée* $a^x q(a)$.

Or il est aisé de voir que a^x prend toute valeur positive (si a^x avait une limite pour $x \rightarrow +\infty$ ou $x \rightarrow -\infty$, cette limite b vérifierait encore $b^2 = b$) donc, quel que soit $d > 0$, il existe k réel tel que $d = a^k$, et par suite, d'après (3), $d^x = a^{kx}$; la dérivée à l'origine de cette fonction de x est $k q(a)$, donc il existe un choix et un seul de d tel que la fonction d^x ait pour dérivée 1 à l'origine; on désigne ce nombre d par e ; on a $e^{q(a)} = a$, donc $q(a) = \log a$ si l'on désigne ainsi la fonction réciproque de $x \rightarrow e^x$. On a donc établi:

Théorème 2. — Il existe un nombre e et un seul tel que la fonction e^x soit sa propre dérivée; si \log en est la fonction réciproque, la dérivée de a^x est $a^x \log a$.

Remarque. — La dérivée à l'origine de 2^x est inférieure à $\frac{2^1 - 1}{1} = 1$, celle de 4^x est supérieure à $\frac{4^{\frac{1}{2}} - 1}{\frac{1}{2}} = 1$, donc on a

$$2 < e < 4.$$

Cette méthode de définition de l'exponentielle réelle étant rappelée, passons à l'exponentielle unitaire. Nous utiliserons le fait que tout nombre complexe $X + iY$ non nul a deux racines carrées $x + iy$ opposées, ce qui résulte facilement de la considération du système $x^2 - y^2 = X$, $2xy = Y$ en nombres réels. Remarquons que d'après l'identité (1) les périodes d'une fonction exponentielle f ne sont autres que les nombres x tels que $f(x) = 1$.

Théorème 3. — S'il existe une fonction exponentielle unitaire $e(x)$, ses périodes sont les multiples entiers d'un certain nombre positif $2p$, dont la donnée détermine la fonction à

la conjugaison près; réciproquement, si p est un nombre > 0 quelconque, il existe une fonction exponentielle unitaire $e_p(x)$ dont les périodes sont exactement les multiples entiers de $2p$.

Désignons par $c(x)$ et $s(x)$ la partie réelle et la partie imaginaire d'une fonction exponentielle unitaire $e(x)$ (il serait vain de dissimuler que $c(x)$ et $s(x)$ sont le cosinus et le sinus de l'angle de mesure x , lorsque la mesure de l'angle plat est p ; mais, pour l'instant, l'existence et l'unicité de ces fonctions sont encore en question) et *démontrons d'abord l'unicité*.

En remplaçant dans (1) x et y par $\frac{1}{2}(x+y)$ et $\pm \frac{1}{2}(x-y)$, on trouve l'identité

$$c(x) - c(y) = 2s\left(\frac{x+y}{2}\right)s\left(\frac{y-x}{2}\right) \quad (4)$$

Montrons d'abord l'existence de périodes. — Si $e(x)$ ne prenait pas la valeur 1 pour $x \neq 0$, il ne prendrait pas non plus la valeur -1 , car $e(2x) = (e(x))^2$, donc $s(x)$ serait non nul pour $x \neq 0$, donc de signe constant pour $x > 0$, donc, d'après (4), $c(x)$ serait monotone sur l'intervalle $(0, +\infty)$, donc aurait une limite pour $x \rightarrow +\infty$; donc $e(x)$ aurait une limite b pour $x \rightarrow +\infty$, laquelle limite serait aussi celle de $e(2x) = (e(x))^2$, donc $b = b^2$ et, par suite, $b = 1$; donc $c(x)$ serait constamment égal à 1, et aussi $e(x)$, contrairement à l'hypothèse.

Les périodes de $e(x)$ constituent un sous-groupe (additif) fermé de \mathbb{R} , qui est de la forme $2p\mathbb{Z}$, avec $p > 0$.

Comme $e(p) = -1$, $e(x)$ ne peut être réel pour $0 < x < p$, sinon il y aurait une période positive plus petite que $2p$; donc $s(x)$ a un signe constant pour $0 < x < p$, et *on peut supposer* que c'est le signe $+$, quitte à remplacer la fonction par sa conjuguée (qui est aussi son inverse); cette convention entraîne que $e(p) = i$, d'où $e\left(x + \frac{p}{2}\right) = ie(x)$ et par suite $s\left(x + \frac{p}{2}\right) = c(x)$. On voit alors que les signes et la variation des fonctions c et s sont donnés par le tableau suivant:

$x \bmod 2p$	0	$p/2$	p	$3p/2$	$2p$
$c(x)$	1	+ 0 décroît	— 1	0 + croît	1
$s(x)$	0	+ 1 croît	0 décroît	— 1 croît	0

(5)

Le signe de $s(x)$ se déduit de la convention, de (1) et de $e(p) = -1$; le sens de variation de $c(x)$, de la formule (4); son signe, de la connaissance de sa variation et de ses zéros; enfin, le sens de variation de $s(x)$ résulte de $s\left(x + \frac{p}{2}\right) = c(x)$.

Il est alors clair que la fonction $e(x)$ est déterminée par la valeur de p et la convention faite. En effet, il suffit de montrer qu'elle est déterminée sur pD ; mais $e(x)$ est nécessairement celle des deux racines carrées de $e(2x)$ dont la partie imaginaire a un signe conforme au tableau (5), de sorte que $e(x)$ est déterminée sur pD , puisqu'elle l'est sur pZ .

Démontrons maintenant l'existence de la fonction $e(x)$, p étant fixé.

En posant $e(2p) = 1$, $e(p) = -1$, $e\left(\frac{p}{2}\right) = i$, $e\left(3\frac{p}{2}\right) = -i$, il est clair que l'identité (1) est vérifiée sur $\frac{p}{2}Z$, et que le signe de $s(x)$ est conforme au tableau (5).

Définissons alors $e(x)$ sur $\frac{p}{4}Z$ en stipulant que $e(x)$ est celle des deux racines carrées de $e(2x)$ dont la partie imaginaire $s(x)$ a un signe conforme au tableau (5); de même sur $\frac{p}{8}Z$, etc. Il suffit de démontrer que lors du passage de $pZ/2^{n-1}$ à $pZ/2^n$ l'identité (1) est conservée, car la cohérence des définitions en résulte. Or on déduit de la définition de $e(x)$ l'identité

$$s(2x) = 2s(x)c(x) \tag{6}$$

qui prouve que, si les signes du tableau (5) sont respectés, sur $pZ/2^n$, pour $s(x)$, ils le sont aussi pour $c(x)$, de sorte que $e\left(x + \frac{p}{2}\right)$ et $ie(x)$ sont égaux et non pas opposés. Posons alors

$$x = k \frac{p}{2} + x' \quad y = h \frac{p}{2} + y' \quad h, k \in \mathbb{Z} \quad 0 \leq x' < \frac{p}{2} \quad 0 \leq y' < \frac{p}{2}.$$

L'identité (1) vaut donc pour x et y à la condition nécessaire et suffisante qu'elle soit valable pour x' et y' ; il suffit donc de vérifier que $s(x' + y')$ et $s(x')c(y') + c(x')s(y')$ sont égaux, et non pas opposés; mais ceci est clair, car les deux termes sont positifs.

Ainsi $e(x)$ peut être définie sur pD en respectant les signes du tableau (5); et par suite aussi les sens de variation d'après (4). De la décroissance de $c(x)$ sur l'intervalle $(0, p)$ résulte l'existence d'une limite, lorsque x tend vers 0, pour $c(x)$, donc aussi pour $e(x)$; mais cette limite b vérifie encore $b^2 = b$, donc est égale à 1; donc, d'après (1), $e(x)$ est *continue* sur pD ; on peut donc, en préservant la continuité, prolonger à \mathbb{R} la définition de $c(x)$, qui est monotone par intervalles, donc aussi de $e(x)$.

Il conviendrait assurément de noter e_p, c_p, s_p les fonctions ainsi obtenues; mais continuons à sous-entendre l'indice p pour l'instant.

Dérivée de l'exponentielle unitaire

D'après (1), la dérivabilité de $e(x)$ équivaut à l'existence de la limite, pour h tendant vers 0, de

$$\frac{1}{h}(e(h) - 1) = \frac{1}{h}(c(h) - 1) + i \frac{s(h)}{h}.$$

Il est donc nécessaire que $s(h)/h$ ait une limite quand h tend vers 0; c'est aussi suffisant, car

$$\frac{1}{h}(c(h) - 1) = -\frac{2}{h} \left(s\left(\frac{h}{2}\right) \right)^2 = -s\left(\frac{h}{2}\right) \left(s\left(\frac{h}{2}\right) / \frac{h}{2} \right)$$

tend vers 0 si $s(h)/h$ a une limite.

Or l'existence de cette limite résulte du fait que sur l'intervalle $(0, p)$ la fonction s est concave, puisque l'identité déduite de (1)

$$s(x + y) - \frac{1}{2}(s(2x) + s(2y)) = (s(x) - s(y))(c(y) - c(x))$$

montre que le premier membre est positif sur l'intervalle $\left(0, \frac{p}{2}\right)$,

les fonctions s et c y variant en sens contraire; l'éventualité d'une limite infinie n'est pas à retenir, car elle entraînerait que la fonction s ait pour dérivée $+\infty$ sur l'intervalle $(0, \frac{p}{2})$, ce qui contredit le fait que pour k assez grand $s(x) - kx$ ne peut croître constamment sur cet intervalle.

Remarque. — Si r est la limite de $s(h)/h$, il en résulte que la fonction $t = s/c$ a pour dérivée r/c^2 , qui est une fonction croissante sur l'intervalle $(0, \frac{p}{2})$; donc t est convexe sur cet intervalle, avec la même dérivée à l'origine, r , que s ; comme $e(\frac{p}{4}) = \frac{1+i}{\sqrt{2}}$, on a $s(\frac{p}{4}) = \frac{\sqrt{2}}{2}$ et $t(\frac{p}{4}) = 1$, donc r vaut au moins $\frac{4}{p} s(\frac{p}{4}) = \frac{2\sqrt{2}}{2}$ et au plus $\frac{4}{p} t(\frac{p}{4}) = \frac{4}{p}$.

Définition du nombre π . — C'est le nombre p tel que la dérivée à l'origine de $e_p(x)$ soit i (c'est-à-dire $r = 1$); on a donc $2\sqrt{2} < \pi < 4$. On pose, bien sûr, $e_\pi(x) = e^{ix}$, $c_\pi(x) = \cos x$, $s_\pi(x) = \sin x$, $t_\pi(x) = \tan x$. On a donc établi:

Théorème 4. — Il existe un nombre π , et une fonction exponentielle unitaire e^{ix} dont les périodes sont les multiples entiers de 2π , dérivable et de dérivée $i e^{ix}$. Toute fonction exponentielle unitaire est de la forme $x \rightarrow e^{ikx}$, avec k réel.

DEUXIÈME EXPOSÉ

En intégrant l'identité (1) par rapport à y , on voit que toute fonction exponentielle f vérifie

$$f(x) \int_a^b f(y) dy = \int_a^b f(x+y) dy = \int_{a+x}^{b+x} f(u) du$$

donc est dérivable et proportionnelle à sa dérivée, d'où le lemme:
Lemme. — Toute fonction exponentielle vérifie une équation différentielle de la forme

$$y' = ry \tag{7}$$

où r est une constante, réelle pour une fonction réelle, et imaginaire pure pour une fonction unitaire.

Ce dernier point résulte de ce que $y\bar{y} = 1$ entraîne

$y' \bar{y} + \bar{y}' y = 0$, donc $r + r = 0$; réciproquement, r imaginaire pure entraîne $y\bar{y}$ constant pour toute solution de (7).

Fonctions exponentielles réelles

Au changement près de x en rx , elles vérifient l'équation différentielle

$$y' = y. \quad (8)$$

Montrons que cette équation possède une solution et une seule, prenant la valeur 1 pour $x = 0$.

Si une solution $f(x)$ ne s'annule pas, et est par exemple positive, sa dérivée aussi, donc f est strictement croissante, donc admet une fonction réciproque $x = g(y)$ vérifiant $g'(y) = 1/y$.

Inversement, posons, pour $y > 0$, $\log y = \int_1^y \frac{dt}{t}$; la fonction \log est strictement croissante et prend toute valeur réelle; en effet, on a l'identité

$$\begin{aligned} \log xy &= \int_1^{xy} \frac{dt}{t} = \int_1^y \frac{dt}{t} + \int_y^{xy} \frac{dt}{t} = \int_1^y \frac{dt}{t} + \int_1^x \frac{dt}{t} = \\ &= \log x + \log y, \end{aligned} \quad (9)$$

donc si $\log y$ avait une limite b pour $y \rightarrow 0$ ou pour $y \rightarrow +\infty$, cette limite vérifierait $b = b + \log x$, ce qui est impossible.

Ainsi la fonction $x = \log y$ admet une fonction réciproque partout définie, positive, croissante, continue et vérifiant (1), qu'on désignera par $y = e^x$.

Si une fonction $f(x)$ vérifie (8) et si $f(0) = 1$, alors $e^{-x} f(x)$ a une dérivée nulle, donc est constante et égale à 1, ce qui prouve l'unicité annoncée.

De ceci, on déduit facilement les théorèmes 1 et 2.

Remarque. — Le nombre $e = e^1$ est ici défini par l'égalité

$$\int_1^e \frac{dt}{t} = 1, \text{ d'où l'on déduit facilement } 2 < e < 4.$$

Autre remarque. — L'application à l'équation (8) de la méthode des approximations successives donne la série

$$e^x = 1 + x + \frac{1}{2}x^2 + \frac{1}{6}x^3 + \dots$$

$$\text{d'où } e = 1 + 1 + \frac{1}{2} + \frac{1}{6} \dots = 2,7 \dots$$

Fonctions exponentielles unitaires

Au changement près de x en kx , elles vérifient l'équation

$$y' = iy \tag{10}$$

On a vu qu'une solution de cette équation ne peut s'annuler qu'identiquement; donc s'il existe une solution $e(x)$ égale à 1 pour $x = 0$ (donc à valeurs de module 1), cette solution est unique, et c'est une fonction exponentielle unitaire, car les fonctions $x \rightarrow e(x + y)$ et $x \rightarrow e(x)e(y)$ sont deux solutions de (10) prenant la même valeur pour $x = 0$, donc sont identiques.

Désignons par $c(x)$, $s(x)$ les parties réelles et imaginaires de la solution éventuelle $e(x)$, et par $t(x)$ le quotient $s(x)/c(x)$ pour $c(x) \neq 0$, c'est-à-dire $e(x) \neq \pm i$; on a alors

$$s' = c \quad c' = -s \quad c(0) = 1 \quad s(0) = 0 \tag{11}$$

$$t' = 1 + t^2 \quad t(0) = 0 \tag{12}$$

La fonction t est croissante, donc a une fonction réciproque $x(t)$ de dérivée $1 + t^2$.

Inversement, considérons pour t réel quelconque

$$\text{Arc } \text{tg } t = \int_0^t \frac{du}{1 + u^2} \tag{13}$$

Cette fonction Arc tg est continue et croissante, avec une limite finie pour $t \rightarrow +\infty$; en effet, pour $t > 1$ on a

$$\int_0^t \frac{du}{1 + u^2} < \int_0^1 \frac{du}{1 + u^2} + \int_1^t \frac{du}{u^2} < \int_0^1 \frac{du}{1 + u^2} + 1.$$

Désignons cette limite par $\frac{\pi}{2}$; la fonction réciproque $t = \text{tg } x$ est donc définie (pour l'instant) sur l'intervalle $(-\frac{\pi}{2}, +\frac{\pi}{2})$, et continue et croissante; en posant

$$e(x) = \frac{1 + it}{\sqrt{1 + t^2}} \tag{14}$$

on définit une solution de (10) égale à 1 pour $x = 0$, définie sur l'intervalle $\left(-\frac{\pi}{2}, +\frac{\pi}{2}\right)$, de partie réelle positive; de plus, elle reste continue si l'on pose $e\left(-\frac{\pi}{2}\right) = -i$ et $e\left(\frac{\pi}{2}\right) = i$.

Prolongeons la définition de $e(x)$ à \mathbb{R} en posant $e(x + \pi) = -e(x)$; on voit aussitôt que $e(x)$ est continue sur \mathbb{R} ; elle est dérivable, avec dérivée vérifiant (10), sauf peut-être aux points $\left(k + \frac{1}{2}\right)\pi$, k étant entier. Il est aisé de se défaire de cette restriction, en raisonnant, par exemple, comme suit:

La fonction $e\left(x + \frac{\pi}{2}\right) - ie(x)$ est nulle, par exemple pour $x = -\frac{\pi}{4}$, donc étant solution de (10) pour $-\frac{\pi}{2} < x < 0$, elle est nulle sur cet intervalle, donc aussi, par le prolongement, pour tout x non multiple entier de $\frac{\pi}{2}$; donc, étant continue, elle est identiquement nulle; et, comme $e\left(x + \frac{\pi}{2}\right)$ est dérivable pour $x = \left(k + \frac{1}{2}\right)\pi$, $e(x)$ l'est aussi, avec la valeur correcte de la dérivée.

On a donc prouvé les théorèmes 3 et 4.

Remarque. — De $\operatorname{tg} \frac{\pi}{4} = 1$, on déduit

$$\frac{\pi}{4} = \int_0^1 \frac{du}{1+u^2},$$

d'où l'on déduit immédiatement $2 < \pi < 4$, et facilement $\pi = 3,1 \dots$

Autre remarque. — Soit $r = u + iv$ un nombre complexe quelconque, la fonction exponentielle solution de (7) n'est autre que $e^{ux} e^{ivx}$, qu'on posera égal à e^{rx} ; ceci définit, en faisant $x = 1$, e^r pour r complexe de façon compatible avec ce qui précède, avec (1) et avec le développement en série.

TROISIÈME EXPOSÉ

La fonction de variable complexe

$$e^z = 1 + z + \frac{1}{2}z^2 + \frac{1}{6}z^3 + \dots \quad (15)$$

est partout définie et vérifie l'identité différentielle

$$d e^z = e^z dz \tag{16}$$

Théorème. — Pour que les nombres complexes x et y , ce dernier non nul, vérifient $y = e^x$, il faut et il suffit qu'il existe un chemin c d'origine 1, d'extrémité y , évitant 0, tel que

$$\int_c \frac{du}{u} = x. \tag{17}$$

Démonstration. — « Il suffit »:

Soit $u = g(t)$ la fonction de t ($0 \leq t \leq 1$) définissant le chemin c ; g est supposée non nulle, continue, et par morceaux continûment dérivable, avec $g(0) = 1$ et $g(1) = y$; par hypothèse, on a

$$x = \int_c \frac{du}{u} = \int_0^1 \frac{g'(t)}{g(t)} dt.$$

Posons, pour $0 \leq t \leq 1$,

$$v(t) = \int_0^t \frac{g'(t)}{g(t)} dt \quad \text{et} \quad f(t) = e^{v(t)}.$$

D'après (16), on a

$$f'(t) g(t) = f(t) g'(t)$$

donc le rapport $f(t)/g(t)$ est constant par morceaux, donc constant par continuité, donc égal à 1 puisque $f(0) = g(0) = 1$; de sorte qu'on a pour $t = 1$

$$y = g(1) = f(1) = e^x \qquad \text{c.q.f.d.}$$

« Il faut »:

Pour tout $x = a + ib$, il existe un chemin c tel que (17); en effet, définissons c comme composé d'un chemin c' sur l'axe réel et d'un chemin c'' sur un cercle centré en 0; le choix de c' pour que $\int_c \frac{du}{u} = a$ est possible puisque l'intégrale $\int \frac{du}{u}$ est divergente en 0 et à l'infini; d'autre part, si on paramètre un cercle centré à l'origine, privé de son point négatif, par

$$X = R \frac{1 - t^2}{1 + t^2} \quad Y = R \frac{2t}{1 + t^2} \quad \text{c'est-à-dire} \quad X + iY = R \frac{1 + it}{1 - it}$$

on a, sur ce cercle

$$\int \frac{du}{u} = 2i \int \frac{dt}{1+t^2}$$

$\int_{-\infty}^{+\infty} \frac{1+t^2}{dt} =$ est un nombre fini non nul, noté π , et l'intégrale sur le cercle entier vaut $2i\pi$; le choix de c'' pour que $\int_{c''} \frac{du}{u} = ib$ est donc toujours possible.

D'après « il suffit », l'extrémité y du chemin c tel que (17) est e^x .

Remarque. — Le chemin ainsi défini n'a pour extrémité 1 que si x est multiple entier de $2i\pi$; donc ces nombres sont les seuls tels que $e^x = 1$.

Autre remarque. — Si

$$\int_c \frac{du}{u} = x, \quad \int_d \frac{du}{u} = y, \quad \text{on a} \quad \int_{c+e^x d} \frac{du}{u} = x + y,$$

et le chemin $c + e^x d$ a pour extrémité $e^x e^y$, donc on a (1).

Reçu le 13 mars 1957.